

Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance véhicules automoteurs		
Noms des professeurs	M. Parfait/ V. Locus		
Niveau		Unité déterminante	Oui
Nombre de périodes	90	Pré requis pour	/
Langue de cours	français	Crédits ECTS	8

Objectifs du cours

- Connaître et appliquer les mécanismes des différents contrats d'assurances R.C Auto et garanties accessoires (vol, dégâts matériels, bris de glaces, heurt d'animaux...)
 - Maîtriser la compréhension des conditions générales des différents contrats (couverture, exclusions...)
 - Intégrer le sens de la matière : historique, perspectives et contextes (économique, juridique, sociétal...)
 - Connaître la couverture et les limites du contrat RC auto. (Voir législation)
 - Savoir analyser une déclaration de sinistre sur le plan des responsabilités et du préjudice
 - Mesurer l'impact européen sur le droit belge applicable à la matière (Directives européennes)
 - Connaître la législation belge relative aux usagers faibles (article 29 Bis)
 - Connaître les principales conventions ASSURALIA applicables à l'évaluation du dommage et son indemnisation
 - Savoir constituer un dossier d'indemnisation concernant le préjudice matériel et corporel (blessures et décès)
 - Connaître les différents postes indemnisables du préjudice matériel et corporel, en maîtriser les notions et les appliquer
- B. Etendue de la garantie R.C. Auto
 - les personnes assurées
 - les personnes exclues
 - notion de victimes/victimes exclues
 - le véhicule automoteur
 - transfert du véhicule automoteur
 - les limites d'intervention de la R.C. auto
 - les exclusions
 - les actions récursoires
 - notions de responsabilité civile objective
 - l'indemnisation automatique des usagers faibles

Contenu du cours

PARTIE I

I. Introduction

- A. Notions de responsabilité civile dans le droit belge
- B. Les différents types de responsabilité

II. L'assurance obligatoire R.C. Auto

- A. Les législations
 - l'assurance obligatoire
 - l'action directe
 - le droit des victimes
 - les directives européennes

C. La formation du contrat

- définition et classification du contrat RC Auto
- la formation du contrat
- informations nécessaires
- la tarification
- l'attestation de sinistralité
- les obligations du preneur d'assurance
- les obligations de l'assureur
- les modifications du contrat
- modification des garanties et du tarif
- modification (aggravation/diminution) du risque
- durée et fin du contrat
- suspension du contrat d'assurance
- résiliation par l'assureur/par le preneur
- résiliation pour disparition du risque
- résiliation après sinistre
- la preuve d'assurance
- lecture de la demande d'immatriculation

D. Les bureaux

- missions
- principes de fonctionnement
- le bureau de tarification automobile (BTTB)

E. Le fond commun de garantie automobile

- missions
- origine et financement
- focus indemnisations

III. Les assurances non obligatoires

- la protection du véhicule
- la protection des personnes
- l'assistance

- défense en justice

PARTIE II

IV. La gestion des sinistres

A. La déclaration de sinistre

- unilatérale / contradictoire
- le constat amiable d'accident automobile
éléments essentiels (responsabilité / dommage)

B. Les Directives européennes

- généralités
- les délais d'indemnisation

C. L'article 29 Bis

- principes
- analyse des conditions de la loi
- le dommage indemnisable

D. Les différentes conventions ASSURALIA

- convention d'expertise et RDR
- convention carambolage
- convention victime innocente
- convention heurts de véhicules
- convention RC auto / RC exploitation

E. Constitution d'un dossier complet

- fixation du dommage
- les différents justificatifs d'un dossier
 - . dommage matériel
 - . dommage corporel / décès

F. Les différents postes indemnissables

- le tableau indicatif - principes
- préjudice matériel
- préjudice corporel

Méthodologie

- Cours magistral
- Exercices avec participation des étudiants
- Lecture et comparaisons de conditions générales des compagnies pour les garanties accessoires
- Examen de cas de jurisprudence

- Examen des Directives européennes, de la loi, des conventions, du tableau indicatif

Supports

- Notes de cours
- Législation
- Cas de jurisprudence
- Conventions ASSURALIA
- Tableau indicatif

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

Face à un constat d'accident et à une situation-problème d'un cas concret largement rencontré, en se fondant sur une interprétation correcte des dispositions réglementaires et des conditions générales d'une police donnée, en situant le problème à résoudre dans le schéma global des pratiques de l'assurance, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée.

De mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- Analyser au moins un cas pratique pour une police R.C. obligatoire et tarifier le risque automobile ;
- Interpréter et appliquer dans un cas précis, préalablement fixé, le droit des assurances spécifique à l'assurance de véhicules automoteurs
- Constituer un dossier technique comprenant une estimation du sinistre et son indemnisation ;
- Justifier les différentes démarches et techniques professionnelles qu'il a mises en œuvre.

Evaluation

Examen en session.

Travail de comparaison des conditions des compagnies, des garanties souscrites dans le cadre de l'assurance automobile

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Examen de 2de session
PARTIE I X	X	/	X
PARTIE II /	X	/	X